




2023/38

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

<p>DATE DE CONVOCAION</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL A DIX-HUIT HEURES</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Emeline, Maire.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>Étaient présents : M. BAGGIO Jean-Marie, Mme HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Mme BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LE LEU Pascal, Mme L'HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, Mme PEETERS Stéphanie, M. LAPORTE Francis, Mme PALLUET Laurence, M. LEROY-LANSARD Pierre, Mme MAURI Fabienne, M. MARIE Berty.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 17</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Pouvoirs : Mme SICHE Delphine donne pouvoir à Mme PEETERS Stéphanie, Mme BLIMON Rachel donne pouvoir à Madame BOURDAT BRISSEAU Emeline, M. CALISTO David donne pouvoir à M. LEROY-LANSARD Pierre.</p> <p>Absente excusée : Mme DAVID Sylvie</p> <p>Absent : M. LASSALLE Jérôme</p>
<p>OBJET : Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants</p>	<p>M. BAGGIO Jean-Marie a été élu Secrétaire de séance.</p> <p>Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du Code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.</p>

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>VU l'article 1407 bis du Code général des impôts,</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 17</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>- DECIDE d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.</p> <p>- CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.</p>
<p>OBJET : Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants</p>	<p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.</p> <p>Le Maire,</p>   <p>Emeline BOURDAT BRISSEAU</p> <p>Le Secrétaire de séance,</p>  <p>Jean-Marie BAGGIO</p>